

MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE 2023

MODALITES D'INSCRIPTION

Depuis 8 ans, le Département de l'Aveyron et sa médiathèque (MDA) soutiennent la découverte du cinéma documentaire en s'inscrivant dans la manifestation nationale Mois du film documentaire et en organisant des projections en partenariat avec les bibliothèques aveyronnaises.

Depuis 5 ans, nous faisons appel à Federico Rossin, historien du cinéma et programmateur associé, qui repère et sélectionne des films documentaires rares, anciens et contemporains, courts et longs, autour d'une thématique. En 2023, il sera question des animaux avec une sélection intitulée : « Les animaux nous regardent ».

UNE ACTION CULTURELLE POUR TOUTES LES BIBLIOTHEQUES ET FAVORISANT LA MISE EN RESEAU

Le Mois du film documentaire donne l'occasion aux bibliothèques de participer à une action culturelle (projection ou action de médiation) et d'expérimenter le travail en réseau à l'échelon intercommunal.

Dans le cadre de cette action, le Département prend en charge 1 à 3 projections par intercommunalité dans la limite d'une séance par bibliothèque et d'un maximum de 20 projections au total.

Pour participer chaque bibliothèque ou groupe de bibliothèques devra rédiger une note d'intention argumentée. Il est nécessaire qu'au moins un bibliothécaire impliqué (bénévole ou salarié) par bibliothèque s'engage dans ce projet. Il est alors le référent associé et s'engage à participer aux temps de travail proposés par la MDA tout au long de l'année et à être le relai auprès de l'équipe de sa bibliothèque et auprès de sa tutelle.

Vous trouverez ci-après le détail des modalités de participation

COMMENT ?

Une co-construction de votre action culturelle

La MDA vous proposera différents temps de rencontre afin de vous aider dans la construction de votre action :

❖ Une sélection de films documentaires

Federico Rossin, programmateur et historien du cinéma, proposera une sélection d'une dizaine de séances qu'il viendra présenter aux bibliothécaires au début de l'année. Chaque bibliothèque pourra y piocher deux séances par ordre de préférence (choix 1 et choix 2) qu'elle souhaite programmer dans sa commune.

Pour les bibliothèques situées sur une même intercommunalité, des choix distincts devront être réfléchis afin d'offrir une programmation variée sur leur territoire.

❖ Une sélection d'actions de médiation

La MDA animera des rendez-vous en visioconférence avec les bibliothécaires impliqués pour présenter une sélection d'actions de médiation à organiser dans les bibliothèques en lien avec la thématique du Mois du film documentaire 2023.

❖ Un rendez-vous « On prépare la séance »

A quelques semaines de vos projections, un temps de rencontre in situ entre les bibliothécaires et Federico Rossin vous sera proposé pour parler plus précisément des séances que vous aurez choisies et évoquer les questions pratiques (communication, conventions, accueil des intervenants, feuilles de route et déroulé des séances).

LES ÉTAPES ET LE CALENDRIER

Du 13 décembre 2022 au 15 janvier 2023 : Inscription

Pour participer vous devez nous faire parvenir une note d'intention dans laquelle vous indiquerez :

- Les raisons pour lesquelles vous souhaitez participer au mois du film documentaire,
- La ou les bibliothèques de la commune ou de l'intercommunalité qui seront impliquées
- Le nombre de projections souhaitées dans la limite d'une par bibliothèque

Cette note d'intention devra nous être adressée avant le 15 janvier 2023

Toutes les demandes seront examinées et le choix des bibliothèques retenues sera soumis à la validation de l'Assemblée départementale.

Les collectivités de tutelles des bibliothèques retenues seront informées en suivant.

Mardi 14 février 2023 : Découverte de la sélection de films (Centre culturel – Rodez)

Une journée de rencontre pour découvrir les films de la sélection de Federico Rossin.

A l'issue de cette journée les films seront disponibles sur un espace numérique collaboratif (Trello) et vous pourrez les regarder seul ou en équipe pour faire vos choix de séances.

Printemps 2023 : Construction de votre programmation et des actions de médiation

Durant le mois de mai

- vous nous ferez part de vos choix de séance par bibliothèque (choix 1 et choix 2). En fonction de vos souhaits et des disponibilités des intervenants nous élaborerons et vous soumettrons le calendrier des projections du mois de novembre.
- nous organiserons temps d'échange en visioconférence pour vous aider à construire un programme d'animation en lien avec la thématique du Mois du film documentaire.

Été 2023 : Les outils de communication et les conventions

Le Département de l'Aveyron et la MDA assureront la conception et l'impression d'un programme recensant l'ensemble des projections en Aveyron et d'un marque-page annonçant les projections à l'échelle de votre commune ou intercommunalité. Une matrice d'affiche par film vous sera proposée dont l'impression sera à votre charge en fonction de vos besoins.

Des conventions seront établies entre vos tutelles et le département à partir de vos projets de territoire et des budgets déterminés.

Automne 2023

De septembre à novembre : Les actions de médiation

En amont du Mois du film documentaire se mèneront les actions de médiation qui auront été pensées durant l'élaboration de votre projet en lien avec la MDA et vos partenaires.

Octobre : Un rendez-vous « On prépare la séance »

A quelques semaines de vos projections, un temps de rencontre entre bibliothécaires d'un même territoire avec la MDA et Federico Rossin sera organisé pour parler plus précisément des films que vous aurez choisis et évoquer les questions pratiques (communication, conventions, accueil des intervenants, feuilles de route et déroulé des séances).

Novembre : vos projections

Décembre : bilan de l'action

A l'issue de votre action, la MDA vous proposera d'en faire le bilan afin de contribuer à l'amélioration de ce dispositif.

LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT ET DE LA MDA

Tout au long du processus, les agents de la MDA se tiennent à vos côtés pour vous aider à construire votre programmation et vos actions de médiation visant à valoriser le cinéma documentaire de création.

Les coûts de cette action culturelle de territoire seront répartis comme suit :

Pour la programmation

Le Département financera la venue du programmeur Federico Rossin dans chaque territoire impliqué pour les rendez-vous avec les bibliothécaires.

Pour les projections

Le Département prendra en charge la totalité des coûts liés à la programmation d'1 à 3 films par intercommunalité dans la limite d'une projection organisée par bibliothèque.

Cela comprend :

- les droits de projection du (ou des) film(s)
- la prestation du cinéma itinérant (si besoin) ou la location du cinéma
- la rémunération d'un (ou des) intervenant(s) invité(s) lié(s) au(x) film(s)
- leur transport et leur hébergement

Les tutelles auront à prendre en charge les repas des intervenants et des projectionnistes ainsi que les verres de l'amitié à l'issue des projections.

Pour les actions de médiation

Le Département proposera des actions de médiation itinérantes à chaque bibliothèques partenaires (ateliers, expositions, rencontres ...). En fonction du nombre d'actions souhaité, un budget mutualisé pourra s'envisager avec les tutelles.

LA NOTE D'INTENTION

Ce document vous permet de solliciter le Département de l'Aveyron et sa médiathèque pour participer à la manifestation Mois du film documentaire 2023.

Il vous permet d'exprimer les raisons pour lesquelles vous souhaitez participer, d'indiquer les bibliothèques qui vont être impliquées dans cette action et d'envisager le nombre de séances qui vous conviendrait.

Le Département et sa médiathèque seront attentifs aux arguments que vous mettrez en avant, notamment :

- L'engagement de votre territoire dans un Contrat Territoire lecture (CTL) ou dans une convention de partenariat culturel dont le Département est signataire,
- La collaboration entre les bibliothèques à l'échelon intercommunal,
- La disponibilité du bibliothécaire ou du groupe de travail constitué pour participer à toutes les étapes de cette action culturelle en faveur du cinéma documentaire,
- La nature et la qualité des actions de médiation à imaginer à l'échelle de votre territoire et touchant tous les publics,
- La valorisation du fonds de DVD documentaires dans vos bibliothèques.

Ce document est à retourner **avant le 15 janvier 2023** par courriel à votre référént de territoire.

Une seule note, écrite en concertation, est attendue par intercommunalité.